

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annouces: la ligne... 20 c. Réclames: la ligne... 30 c. Faits divers: la ligne... 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quarré, libraire, Grand-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE & Co, 31, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal.

- A Roubaix, aux bureaux du journal. A Tourcoing, rue Nationale 18. A Lille, à la succursale de l'Agence H. Anas, rue de la Gare et aux bureaux de Mémorial, Grand-Place, (entrée par les débris Saint-Etienne). A Armentières, rue de Lille. A Paris, aux bureaux de l'Agence Havas, place la Bourse, 3, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 14 FÉVRIER 1883

LE CABINET FREYCINET

M. Ferry se refusant à constituer un ministère, M. Grévy a fait appeler M. de Freycinet.

La combinaison Freycinet est la seule possible; et c'est un grand malheur, étant donné la situation actuelle de l'Europe.

M. de Freycinet a ruiné notre influence en Égypte. On se souvient de cette série de déclarations solennelles, d'affirmations énergiques apportées à la tribune par M. de Freycinet sur notre prépondérance dans le pays de Pharaon.

L'Angleterre protesta, et notre premier ministre en vint à reconnaître devant la Chambre la suprématie anglaise, après avoir, huit jours auparavant, proclamé la suprématie française.

On n'a pas oublié cette longue suite de négociations qui aboutirent à l'occupation anglaise et à l'expulsion pure, simple et irrévocable de la France. Tel est l'homme qui va revenir aux affaires et diriger notre politique étrangère, au lendemain de la conférence de Londres!

Il faudrait un esprit souple, délié, tenace, habile aux manœuvres diplomatiques, servi par de vieux ambassadeurs sachant se diriger dans le dédale des intrigues des cours étrangères, et nous avons un homme timide, sans énergie, sans autorité, et par-dessus tout d'une rare imprudence, et d'une fâcheuse intempérance de langage.

M. de Freycinet ne possède aucune des qualités du diplomate. En revanche, il est affligé de tous les défauts qui peuvent aggraver notre situation déjà trop compromise.

C'est un orateur abondant, ondoyant, un ingénieur de mérite; mais ce n'est pas un homme politique.

Trois périodes de sa vie l'ont signalé à l'attention publique, et toutes trois tournent à sa entière confusion.

En 1870, il a été à Tours et à Bordeaux le collaborateur, l'inspirateur — toujours malheureux — de Gambetta. Les vieux généraux déclarent qu'il a doublé le nombre de nos désastres par son ingénierie dans le commandement de nos armées de la Loire.

En 1879, il a conçu, de concert avec Léon Say et M. Gambetta, ce vaste plan de travaux auquel il a attaché son nom, et dont l'exécution est pour beaucoup dans la ruine des finances françaises.

En 1882, il nous a fait expulser d'É-

gypte avec un tel luxe d'humiliations, qu'on ne comprend pas comment il ose encore briguer l'honneur de faire partie d'un cabinet.

Il a été le collaborateur de nos désastres militaires; l'une des causes efficaces de notre ruine, le suprême organisateur de notre déroute diplomatique.

Voilà l'homme qui présidera demain le Gouvernement.

Il est triste de voir la France réduite à tourner éternellement dans le même cercle vicieux, et courir du présomptueux Ferry au médiocre Freycinet, pour retourner encore à un sous-Ferry ou à un sous-Freycinet quelconque.

M. Jules Grévy a manqué à tous ses devoirs parlementaires, en confiant à M. de Freycinet le soin de constituer le nouveau ministère.

Le bon sens lui commandait de s'adresser à la majorité du Sénat; c'est justement parmi les soutiens de la loi Fabre qu'il recrute ses conseillers.

Il est vrai que nous vivons sous un régime ennemi de la logique; et que notre existence s'écoule au rebours de toutes les règles connues.

C'est égal, tout cela est bien humiliant pour l'honneur français.

PIERRE SALVAT.

CONSEQUENCES D'UN VOTE

On lit dans le Soleil: Ce que nous avions prévu est arrivé. Ce que nous avions craint s'est réalisé.

La faute qu'il fallait éviter, on l'a commise.

Au lieu de repousser tous les projets, tous les contre-projets, tous les amendements, le Sénat s'est cru obligé d'adopter un projet quelconque.

Entre tous les projets il a choisi le moins dur.

Il a choisi le projet Waddington-Léon Say.

Le Sénat croit, par ce vote, avoir sauvé la situation.

Il croit, par ce vote, avoir écarté tous les autres projets.

Il croit avoir écarté le projet Barbey, le projet Joseph Fabre, le projet Floquet.

Il croit avoir écarté tous les projets qui permettent d'expulser les d'Orléans ou les Bonapartes sans jugement, par un simple mesure administrative, par un simple caprice du gouvernement, par un simple oukaze du tzar Jules Grévy.

Il croit avoir assuré aux d'Orléans et aux Bonapartes le bénéfice d'un débat contradictoire, le bénéfice d'une défense publique, le bénéfice d'une instruction faite dans les règles et d'un arrêt rendu suivant les formes.

Le Sénat se trompe: il ne voit pas les conséquences de son vote.

Ces conséquences, les voici: L'adoption du projet Waddington-Léon Say a permis de renvoyer la question devant la Chambre des députés.

S'il n'y avait pas eu de projet Waddington-Léon Say, s'il n'y avait pas eu de projet centre-gauche, tous les projets auraient été repoussés.

Le projet Barbey étant repoussé comme les autres, le projet Barbey étant repoussé par une majorité de 46 voix, il n'y

avait plus rien à renvoyer devant la Chambre.

La question était vidée.

Au contraire, après le vote d'hier, la question n'est pas vidée.

Le projet Waddington-Léon Say, voté par le Sénat, est soumis à la Chambre des députés.

La Chambre peut adopter ce projet; mais elle est libre d'en adopter un autre.

Elle adoptera le projet Barbey, auquel s'est rallié le gouvernement.

Elle adoptera le projet Barbey, qui n'est que le projet Joseph Fabre sous une autre forme.

Elle adoptera le projet Barbey, parce qu'elle ne veut pas que les d'Orléans ou les Bonapartes soient jugés, parce qu'elle ne veut pas que les d'Orléans ou les Bonapartes puissent discuter, réfuter les accusations dont ils seront l'objet, parce qu'elle veut que les d'Orléans ou les Bonapartes soient expulés par un simple oukaze, par un simple firman, par une simple lettre de cachet.

Alors le projet Barbey reviendra devant le Sénat.

Il reviendra, appuyé de nouveau par le gouvernement.

Il reviendra appuyé par la majorité qu'il aura obtenue à la Chambre.

Il reviendra appuyé par les partisans d'une soi-disant conciliation.

On dira au Sénat qu'il faut voter ce projet comme on lui a dit qu'il fallait voter le projet Waddington.

Le Sénat votera-t-il?

Nous ne voulons pas dire qu'il votera; mais nous n'osons pas dire qu'il ne votera pas.

Nous ne voulons pas annoncer d'avance la capitulation du Sénat; mais nous n'osons pas garantir sa résistance.

Il n'y a eu que 46 voix de majorité contre le projet Barbey.

Pour que la majorité contre le projet Barbey devienne une majorité en faveur du projet Barbey, que faut-il?

Rien qu'un déplacement de neuf voix.

Rien que neuf déféctions.

Rien que neuf défections.

Les obtiendra-t-on?

Dès aujourd'hui les journaux républicains affirment qu'on obtiendra ces neuf déféctions, ces neuf défections.

Donc le Sénat, en votant le projet Waddington-Léon Say, n'a rien voté de définitif.

Il a seulement voté la continuation de la discussion.

Il a seulement laissé la porte ouverte à tous les projets, quand il lui était possible de la fermer.

Il n'a pas encore capitulé; mais il a déjà consenti à négocier.

Or, en pareil cas, lorsqu'une Assemblée négocie, elle est hors de capituler.

EDOUARD HERVE.

L'AFFAIRE DE MAHY-FAURÉ

Nos lecteurs ont pu lire dans le compte-rendu de la Chambre des députés les événements tumultueux qui se sont déroulés au cours de la séance.

A la suite de paroles vives échangées entre MM. de Mahy et Fauré, il y a eu échange de témoins. M. de Mahy, ministre de l'Agriculture, chargé de l'intérim de la marine, en voulait à mort à son adversaire politique; et on parlait de duel terrible qui apparaissait comme solution inévitable de l'incident. L'embarras de M. de

Mahy était extrême; comme agriculteur, il se serait volontiers battu à la faux, mais sa situation d'intérimaire de la marine lui faisait un devoir de choisir la bêche d'abandon.

Fort heureusement pour la tranquillité et la paix générales, les témoins de MM. de Mahy et Fauré, après avoir délibéré, nous ont communiqué le procès-verbal suivant:

Les sous-signés représentant M. de Mahy et M. Fauré, déclarent que les mots prononcés par M. Fauré, au cours de la séance du 13 février, et relevés par M. de Mahy, ne constituaient une insulte pour personne.

Le débat public qui s'est produit à la tribune, une loyale explication a suffi pour faire reconnaître par les sous-signés que l'honneur des parties restait sain et sauf.

Le 13 février 1883.

Pour M. Fauré: PAUL DE CASSAGNAC, député du Gers. Pour M. de Mahy: M. DE FONTARABIE, sénateur de la Réunion.

L'affaire semblait terminée ainsi, quand un léger incident a failli faire renaître toute l'agitation première. Un premier procès-verbal avait été communiqué, dans lequel une phrase d'apit à M. de Mahy.

Les témoins du ministre de l'Agriculture prièrent M. Anatole de la Forge de s'entendre avec M. de Cassagnac pour modifier la rédaction du procès-verbal, et un nouvel accord a pu s'établir facilement.

Le seul fait qui ressorte de tout cet incident, c'est la censure simple qui a été appliquée à M. Fauré, un aimable député du Gers, très justement estimé dans son département.

Devant les rigueurs du règlement que la majorité semble résolue à appliquer sans modération à ses adversaires de la minorité, les droits de la Chambre ont décidé qu'à l'avenir une espèce de souscription serait ouverte pour couvrir les frais pécuniaires de la peine infligée à tous ses membres.

Fort bonne idée qui mérite d'être signalée au public.

PAUL HÉMEY.

BRINCOURT CONTRE THIBAUDIN

Nous trouvons, dans l'Echo du Nord, un article fort intéressant, que nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs:

Le nouveau ministre de la guerre, le général Thibaudin, en voie d'obtenir une célébrité aussi légitime que celle du général Farre, n'est pas un inconnu pour la plupart de nos lecteurs.

Aux grandes manœuvres de l'automne dernier, M. Thibaudin commandait la 32e division d'infanterie, dont le cantonnement était à Lautrec.

Le 11 septembre, la 32e division devait se battre avec la 31e, que le général de Brincourt commandait et dont le cantonnement était à Labruguière.

Au jour indiqué, des milliers de nos concitoyens se portèrent sur les hauteurs de Saint-Germier, pour être témoins du combat que les deux divisions devaient se livrer entre elles.

A huit heures du matin, la 31e arrivait à Castres et prenait la route de Roquecourbe afin de pouvoir envelopper l'ennemi figuré.

Ici, un souvenir personnel.

Accompagnant un officier de nos amis, de la division Brincourt, nous lui dismes: — La 32e vous attend, n'a-t-on dit, sur la

route d'Albi; on entend le canon; Thibaudin va vous flaqueur dans la rivière.

— Oh! répondit notre ami, la 32e division n'est pas la 32e demi-brigade, et Thibaudin sera toujours le Comagny de l'armée de l'Est.

La cessa notre conversation, et je me retirai sans trop savoir ce que rappelait le nom de Comagny.

La division Brincourt opéra son mouvement tournant et tomba sur le dos et le flanc gauche de celle de Thibaudin, au moment où celui-ci s'y attendait le moins. Une demi-heure après, la 32e division était cernée, battue et faite prisonnière.

Le 11 septembre, le général de Brincourt et les divisions de la 31e division sur le champ de bataille, se montra très-enthousiasmé de la victoire que le général Brincourt venait de remporter si brillamment.

Battu sur le terrain des grandes manœuvres militaires par le général Brincourt, le général Thibaudin, comme on va le voir, a pris sa revanche sur le terrain des manœuvres politiques.

Et maintenant si l'on veut savoir en quel eslime sont tenus en Allemagne les gens comme le général Thibaudin, qui représente le gouvernement dont la France est affligée, on n'a qu'à lire la lettre suivante publiée par le Figaro:

Berlin, le 10 février 1883.

Monsieur le rédacteur, Permettez-moi de vous signaler un fait très-fâcheux qui s'est passé hier soir dans la représentation du Ballet-Ständes, petit opéra-comique joué au Friedrich-Wilhelm-Stadtheater.

Dans unologue du premier rang se trouvaient M. Labouret, deuxième secrétaire; M. le comte de Sormaisons, lieutenant-colonel, et M. le capitaine Colard, tous les trois faisant partie de notre ambassade à Berlin.

Déjà, à la fin du premier acte, quelques spectateurs avaient crié: « A bas Thibaudin! » mais personne n'avait voulu y faire attention, lorsque, vers la fin du deuxième acte, tout le public des galeries supérieures se prit à crier: « Thibaudin ravis à la porte Thibaudin! »

Les trois personnes dont j'ai cité les noms gardèrent le plus grand calme, soutenus d'ailleurs par le public comme il faut, qui protesta énergiquement.

La police ne tarda pas à saisir une dizaine de crieurs et la représentation put se terminer sans incident. Toutefois, cette affaire a été fâcheuse et pénible au plus haut degré pour les trois membres de l'ambassade française.

Je viens d'apprendre que la police a défendu aux journaux de rapporter ces faits, et que l'on est allé de la part du gouvernement, faire des excuses en promettant de punir les individus arrêtés.

Agitez, monsieur le rédacteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Ch. B.

Certes, il ne peut entrer dans l'esprit d'un Français patriote d'aller chercher en Prusse l'approbation ou la désapprobation sur les hommes qui sont à la tête de notre armée. Mais c'est un droit suprême qu'on doit toujours briguer les vaincus, ayant au cœur quelque fierté, que leurs chefs méritassent du moins l'estime de l'ennemi vainqueur.

— C'est une faveur qu'il t'accorde, mon ami.

— Aujourd'hui, Christine était souffrante, nerveuse, agacée, j'ai voulu me retirer. Non, m'a-t-elle dit, je suis contente de vous savoir là; seulement je vais dans ma chambre, et, si mon humeur change, je reviendrai.

— Accueillez-bien, dit la marquise.

— Elle est ainsi, ma mère. Excellente personne, mais capricieuse.

— Cependant, quand on aime quelqu'un...

— Oh! elle m'aime beaucoup, ma mère, dit Lucien d'un ton ironique, elle m'aime autant qu'elle peut aimer. Je suis persuadé qu'elle aura du chagrin de la rupture. Ne m'ayant pas pour mari, elle me désirera. Si j'eusse été le sien, elle en eût souhaité un autre. C'est son caractère. J'y étais habitué. Quand j'étais en retard, elle s'impatientait et voulait à toute force me voir; quand j'arrivais, elle ne laissait là et s'occupait d'autre chose. A part cela, charmante! Et puis, une belle fortune, une famille honorable... Bref, vous souhaitez un mariage, ma mère, et je vous aurais obéi.

— Mais qu'est-il donc advenu, Lucien?

— Je vais vous le dire. C'est si étrange, si mystérieux, si invraisemblable... Enfin voici le fait. Nous étions donc seuls, le baron et moi, et je faisais de mon mieux pour me faire rentrer sous terre. Ses regards étaient foudroyants. « Monsieur, m'a-t-il dit, s'il n'y avait pas entre nous une disproportion d'âges qui m'oblige à mépriser vos paroles insensées, je vous en demanderais réparation les armes à la main. Mais non, quel aveu vous me ferait descendre à votre niveau, et ma dignité me le défend. Surtout, oubliez tous vos projets d'alliance avec ma fille, et ne reparaissez jamais devant moi! »

— Oh! tout est rompu, murmura la marquise. C'est définitif. C'est sans remède.

FEUILLETON DU 15 FÉVRIER — 36 —

Pauvre Fille

PAR HIPPOLYTE AUDEVAL

XX Les vœux (SUITE)

— M. et Mme Carisset sont fiers, reprit la jeune fille, ils refusent un cadeau qui leur arriverait trop brusquement. Oh, voyez ce que j'ai imaginé. Je leur enverrai mon mobilier en leur priant de me le garder et de s'en servir. J'attendrai un peu, puis je leur offrirai de le conserver définitivement en souvenir de moi, vu que votre fils est marié et que je resterai toute ma vie auprès de vous. Puis, la marquise se dit: — Non, Fernande, non. Ce que vous avez imaginé est... très-ingenieux.

— Pourquoi ne serais-je pas ingénieuse aussi, moi?

— Elle ajouta: — Pour mener vos projets à bonne fin, allez demander à dîner à vos amis. Je vais vous conduire chez eux, et la voiture ro-

viendra vous prendre ce soir à dix heures. Croyez-vous que, vous les trouverez?

— Oh! oui, madame... M. Alphonse, non peut-être. Mais Christophorine sera certainement chez elle.

— Eh bien! donnez l'adresse au cocher.

Vingt minutes après, Fernande était auprès de Mme Christophorine Carisset, à laquelle ne tarda pas à annoncer l'envoi de son mobilier de jeune fille, et la marquise d'Amblemont retourna seule à son hôtel.

Fernande ne dîna pas aujourd'hui avec mon fils et moi. C'est déjà quelque chose. Ces époux Carisset se sont rencontrés fort à propos pour déshabiller Lucien de voir sans cesse Fernande. Je suis sensible, comme dit ce brave Broussouel, mais... mais je dois songer avant tout à l'avenir de mon fils... sans lui briser le cœur, pourtant.

Puis la marquise se mit à réfléchir profondément aux paroles de Fernande.

— Elle est sans gêne, cette petite, pensa-t-elle. Ne vient-elle pas de m'avouer tout uniment qu'elle compte finir ses jours auprès de moi... Et puis après? Vais-je être assez injuste pour l'incriminer à ce sujet? Ne lui ai-je pas répété cent fois qu'elle ne me quitterait jamais? Elle accepte et revient avec une joie manifeste. Elle ne doute pas de ma sincérité, elle me remercie avec effusion, elle est tranquille sur son sort, elle est heureuse... Et j'irais lui reprocher son bonheur d'être auprès de moi! Oh! non, car ce bonheur est la récompense de ce que je fais pour elle. Et moi, je ne m'en cache pas, je suis bien heureuse aussi de l'affection qu'elle me témoigne. Christophorine! Ah! pourquoi mon fils s'est-il avisé de l'aimer? Quel contre-temps, alors que tout marchait si bien!

La marquise se rappela ensuite ce que Fernande lui avait dit du prochain mariage de Lucien.

— Et Fernande ne voit rien au delà? se dit-elle. Elle n'a aucune ambition mauvaise, aucune coquette, aucune arrière-pensée. Vainement je veux lui chercher des torts... Broussouel lui-même ne lui en trouverait pas.

Elle entra chez elle.

Au moment de se mettre à table, Lucien arriva pâle, grave, ennu.

— Ma mère, dit-il à voix basse, mon mariage avec Mlle Christine de Brussol est rompu.

— Ce n'est pas possible, répondit la marquise sur le même ton.

Des valets allaient et venaient. La marquise fit signe à son fils de se taire et ils parlèrent de choses indifférentes tout le temps du dîner.

XXI La rupture

Lucien d'Amblemont ne s'informa pas de Fernande.

Par respect pour la marquise, il n'osa faire aucune question sur l'absence de la jeune fille.

Cette absence, cependant, après les vœux de Lucien à sa mère, avait une grave signification.

— Est-elle donc partie pour toujours? se demanda Lucien de plus en plus inquiet. Ma mère l'a-t-elle chassée?

Et ses regards s'arrêtèrent tristement sur la place que Fernande occupait d'habitude.

Devoré d'anxiété, il ne put toucher à aucun mets.

— Plutôt il y touchait, car il s'efforçait de faire bonne contenance et sa douleur n'était pas une de ces douleurs d'apprenti qui s'étaient volontiers à tous les yeux. Mais il ne mangeait pas et sa mère s'en aperçut.

— Comment l'aimai-je pensa-t-elle. Quant à

son mariage rompu, il s'en soucie comme de sa première chemise.

Elle eut compassion de son fils.

— Joseph, dit-elle à un de ses gens, vous direz au cocher de ne pas oublier d'aller chercher Mlle Fernande, qui dine en ville. Qu'il parte d'ici à neuf heures et demi précises.

Soudainement, le visage de Lucien s'éclaira d'une joie contenue.

Son appétit lui revint. Lucien se dit qu'il reverrait Fernande, saun le jour même, au moins le lendemain.

Le repas s'acheva sans incident.

Dès qu'il fut terminée, Lucien accompagna sa mère dans un petit salon où elle passait quelquefois ses soirées.

Puis, les portes étant closes:

— A présent, parle, mon fils! lui dit-elle. Tu m'as annoncé une nouvelle dont tu t'exagères sans doute l'importance et qui ne se confirmera certainement pas.

— Vous allez en juger, ma mère.

— Oh! j'en jugerai et je réparerai les torts si les torts sont de ton côté. J'en ai peur, Lucien, je le dis d'avance. Et j'ajouterai que toi-même tu justifies cette prévention.

Il y a en effet une coïncidence fâcheuse pour moi entre cette brouille avec les Brussol et les vœux de ce matin au sujet de Mlle Fernande. Si tu es coupable, je ferai en sorte de te disculper. Enfin, parle. Je veux bien croire à une altération, à une brouille momentanée, mais non à une rupture complète. Une rupture n'est pas possible.

— Attendez avant de vous prononcer, ma mère.

— Vous savez que le baron de Brussol est mécontent, qu'il a reproché à Mlle Christine. Il tient à ce que l'union soit ponctuellement non de votre part et de la main de sa fille. Je vais donc les voir deux fois par jour.

— Lucien!... Qu'as-tu fait? Oh! comment as-tu su?

— Par des amis de Mlle Fernande elle-même, ma mère. Je vous raconterai en quelles circonstances ce secret m'a été révélé. Oh! ne l'accusez pas! Il n'y a rien en elle à blâmer. Et elle s'accusait personne, elle, la douce et miséricordieuse jeune fille! Elle était résignée et subissait ce sort sans se plaindre. Moi, je ne suis pas si débonnaire. J'ai qualifié comme elle le mérite la lâche conduite de cet homme, de ce voleur armé de la loi qui osé ravir honteusement la libre donation d'une mère à sa fille.

— Tu as été faire ce compliment au baron de Brussol?

— Non pas à lui, ma mère. Je parlais de ce spoliateur infâme dont Mlle Fernande en a été la victime...

— Sa réponse m'a confondu d'étonnement, ma mère. Au lieu de partager mes idées, qui sont justes, je crois, ou de les discuter, si elles lui paraissaient fausses, le baron est devenu blême, livide et tout tremblant de fureur. Je ne le reconnais plus. Lui si posé et si compassé d'habitude, il n'y avait pourtant pas là de quoi le scandaliser. Il a marché, il a marché, il a marché, mais sans faire rentrer sous terre. Ses regards étaient foudroyants. « Monsieur, m'a-t-il dit, s'il n'y avait pas entre nous une disproportion d'âges qui m'oblige à mépriser vos paroles insensées, je vous en demanderais réparation les armes à la main. Mais non, quel aveu vous me ferait descendre à votre niveau, et ma dignité me le défend. Surtout, oubliez